

Plan d'action pour un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire



*Portrait
situationnel*

Plan d'action

Objectifs

Indicateurs

Moyens



ÉCOLE PRIMAIRE
SAINT-JEAN-BOSCO

2020-2021

Direction de l'école : Louise Beauchamp

Coordonnatrice du comité : Isabelle Guibord

Date d'approbation au Conseil d'établissement : 11 juin 2020

Informations générales

Nom du comité : Comité violence et intimidation

Nom et fonction des membres de l'équipe de travail :

- Louise Beauchamp, directrice
- Mélanie Larose, directrice adjointe
- Isabelle Guibord, TES

Valeurs provenant du projet éducatif :

- Respect
- Implication de tous
- Entraide

Objectif en lien avec le projet éducatif, s'il y a lieu :

- Augmenter le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école

Engagement de la direction

Auprès de l'élève victime :

Moyens	<ul style="list-style-type: none">• Informer et impliquer les parents ;• Suivi avec TES ;• Recommandations à des services externes/internes ;• Rassurer l'élève quant à la confidentialité de la démarche ;• Mesures de protection (protocole 2-1-1).
---------------	---

Auprès de l'élève auteur :

Moyens	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre et implication des parents (aide-mémoire Indicateurs Bosco) ;• Suivi avec TES ;• Recommandations à des services externes/internes ;• Contrat d'engagement ;• Rencontre avec le policier éducateur ;• Modélisation graduée des comportements attendus du vivre-ensemble, et ce, du préscolaire à la sixième année.
---------------	--

Portrait et analyse de la situation

Faits saillants au regard des particularités de notre milieu :

- 417 élèves (école à échelle humaine) ;
- Quartier hybride : Manoir des Trembles et St-Jean-Bosco ;
- 28% des élèves entrent dans le regroupement HDAA ;
- 24% des élèves HDAA sont intégrés en classes régulières ;
- 29% des élèves sont multiethniques ;
- Indice de faible revenu : 7 ;
- 30 enseignants, 8 techniciens en éducation spécialisée, 4 professionnels, 21 personnels de soutien ;
- L'équipe-école est relativement stable ;
- École en milieu urbain.

Faits saillants au regard des manifestations et sentiment de sécurité :

- Parmi les formes de violence, c'est la violence verbale qui ressort le plus à 15,1% selon les résultats du SÉVI 2019 ;
- Le moment de la journée où les élèves rapportent le plus être victimes d'une agression est lors des récréations. Les endroits où les élèves se sentent le moins en sécurité sont la cour de récréation et l'autobus.

Forces

- Les élèves ont confiance aux membres du personnel de l'école dans plus de 80% des cas ;
- Les élèves ont une bonne compréhension du protocole 2- 1-1 ;
- Les élèves disent que les adultes agissent lorsqu'ils demandent de l'aide.

Vulnérabilités

- Les manifestations d'empathie sont diminuées.
- Les manifestations d'intimidation sont moins perceptibles aux yeux des enfants.

Faits saillants au regard des pratiques et conditions :

- Aide-mémoire Indicateurs Bosco permettant d'accompagner les parents d'élèves auteurs ;
- 2-1-1 : moyen d'intervention présenté aux Grandes Rencontres Jasmin Roy
- Démarche les 5 C : les règles de gestion de conflits ;
- D'après les données du SÉVI 2019, les enfants ont répondu que les adultes disent clairement qu'ils n'acceptent pas l'intimidation, et ce, à 80.8%.

<u>Forces</u> L'engagement de tout le personnel.	<u>Vulnérabilités</u> Développer des pratiques qui encouragent les élèves à supporter principalement les filles vivant de l'intimidation, car une diminution est notée au niveau des manifestations que perçoit leur entourage.
--	---

Priorité :

Diminuer le nombre d'élèves étant victimes de violence verbale.

- Renforcer le réflexe de dénonciation chez les élèves ;
- Augmenter les connaissances des élèves sur l'intimidation ;
- Augmenter le sentiment de sécurité ;
- Développer la reconnaissance des signes liés à l'intimidation ;
- Développer l'empathie et l'idée que l'intimidation est désagréable.

Par exemple :

Considérant l'ampleur de la situation et les conséquences vécues et signalées par les élèves, nous retiendrons la violence verbale sur la cour d'école comme priorité de travail pour la prochaine année.

Plan d'action

<u>Objectif 1</u>	Augmenter le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école en lien avec la violence verbale d'ici juin 2021.
<u>Cible</u>	De 78,9 à 80%
<u>Indicateurs</u>	<u>Lié à l'objectif annuel :</u> Résultat au CEVEC en 2021 <u>Liés à l'impact du moyen :</u> <ul style="list-style-type: none">- Surveillance stratégique ;- Mise en action des valeurs de l'école ;- Diffusion du 2-1-1 ;- Port du dossard ;- Ateliers qui développent l'empathie et utilisation de la littérature jeunesse ;- Enseignement explicite des règles de vie.
<u>Moyens</u>	<ul style="list-style-type: none">- Révision du plan de surveillance par le comité « Cour d'école » ;- Application des recommandations par la kinésiologue du CISSSO faits en octobre 2018.
<u>Bilan des résultats</u>	L'objectif est en voie d'être atteint. On remarque une diminution de la violence verbale.

<u>Objectif 2</u>	<i>Sensibiliser le personnel et les élèves du 3^e cycle au racisme et à la discrimination ethnoculturelle</i>
<u>Cible</u>	<p>80 % du personnel du 3^e cycle est sensibilisé au racisme et sont en mesure de reconnaître des situations de violence et d'intimidation associées à la discrimination culturelle, langagière ou religieuse.</p> <p>80 % des élèves du 3^e cycle sont sensibilisés au racisme et peuvent l'expliquer dans leur mot.</p>
<u>Indicateurs</u>	<p><u>Lié à l'objectif annuel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enseignants du 3^e cycle sont en mesure de reconnaître les situations de violence et d'intimidation associée au racisme. - Les élèves du 3^e cycle sont capables de reconnaître les situations de racisme. <p><u>Lié à l'impact du moyen :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de personnes du 3^e cycle ayant assisté à l'activité de sensibilisation pour le personnel. - Le nombre d'élèves du 3^e cycle ayant assisté à l'activité de sensibilisation pour les élèves. - Pourcentage d'élèves du 3^e cycle répondant correctement aux situations. - Pourcentage de mises en situation répondues correctement par les enseignants du 3^e cycle.
<u>Moyens</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Activité de sensibilisation offerte au personnel pour démystifier le racisme. - Activité de sensibilisation offerte aux élèves par l'AVSEC ou le responsable violence et intimidation dans toutes les classes. - Mise en situation lors des cours d'éthique pour discuter du racisme. - Questionner un échantillon d'élèves de cycle de l'école par rapport à des situations à savoir s'il s'agit ou non de racisme. 	
<u>Bilan des résultats</u>	

espect de la loi sur l'instruction publique (LIP) 75.1

1. Les **mesures de prévention** visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

MOYENS	<ul style="list-style-type: none">• Enseignement explicite des règles de vie aux élèves ;• Valorisation des comportements positifs ;• Accompagnement personnalisé.
---------------	--

2. Les mesures visant à **favoriser la collaboration des parents** à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

MOYENS	<ul style="list-style-type: none">• Publication et diffusion de capsules sur l'intimidation et sur la violence ;• Feuillet explicatif du plan de lutte contre l'intimidation et la violence envoyé• Conférences destinées aux parents.
---------------	--

3. Les modalités applicables pour **effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour **dénoncer** une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.

MOYENS	<p>Pour les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dénonciation à un adulte de l'école ;• Campagne du 2-1-1. <p>Pour les parents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Communication avec la direction ou avec le TES par téléphone ou par courriel. <p>Pour le personnel :</p> <ul style="list-style-type: none">• Utilisation d'une fiche de manquement remise au TES ;• Implication de la direction ou du TES.
---------------	---

4. Les mesure visant à **assurer la confidentialité** de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les discussions traitant d'un cas en particulier se font dans un endroit approprié (confidentialité exigée par la direction) ; • Développer le réflexe de s'isoler dans un lieu propice.
---------------	---

5. Les **actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté** par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.

MOYENS	<p>Intervention en 5 étapes :</p> <p>1-Cueillette d'informations suite à la dénonciation ;</p> <p>2-Analyse des faits, classement de l'événement : conflit, intimidation ou violence ;</p> <p>3-Informations livrées aux parents ;</p> <p>4-Mise en place des actions : prévention, soutien, protection ;</p> <p>5-Retour pour les parents et les élèves, puis vérification que l'événement est clos.</p>
---------------	---

6. Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes** à :

MOYENS	<p>Indiquer ici les mesures de soutien et d'encadrement offertes pour :</p> <p>L'élève auteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur le comportement ; • Gestes réparateurs ; • Accompagnement de ses parents par l'aide-mémoire Indicateurs Bosco. <p>L'élève témoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur le rôle des témoins (actifs, passifs) ; • Valorisation des témoins ; • Implication dans le 2-1-1. <p>L'élève victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de sécurité (assurer sa sécurité, réconfort) ; • Référence aux services complémentaires ou services externes ; • Soutien par le 2-1-1.
---------------	---

7. Les **sanctions disciplinaires applicables** spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'engagement ; • Rencontre avec le policier-éducateur ; • Retrait de privilège ou d'activité ; • Encadrement dans les aires communes.
---------------	--

8. **Le suivi qui doit être donné** à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

MOYENS

- Suivi 211 ;
- Communication auprès des parents ;
- La rétroaction auprès de la personne qui a fait le signalement ou la plainte.